

Recours introduit le 2 juillet 2018 — Pharmadom v EUIPO — Objectif Pharma (WS wellpharma shop)**(Affaire T-403/18)**

(2018/C 301/56)

*Langue de dépôt de la requête: le français***Parties***Partie requérante:* Pharmadom (Boulogne-Billancourt, France) (représentant: M-P. Dauquaire, avocate)*Partie défenderesse:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)*Autre partie devant la chambre de recours:* Objectif Pharma (Vandoeuvre-lès-Nancy, France)**Données relatives à la procédure devant l'EUIPO***Demandeur de la marque litigieuse:* Autre partie devant la chambre de recours*Marque litigieuse:* Demande de marque de l'Union européenne figurative WS wellpharma shop — Demande d'enregistrement n° 14 494 751*Procédure devant l'EUIPO:* Procédure d'opposition*Décision attaquée:* Décision de la cinquième chambre de recours de l'EUIPO du 23 mars 2018 dans l'affaire R 1448/2017-5**Conclusions**

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- rejeter la demande de marque de l'Union européenne pour l'intégralité des produits et services désignés;
- condamner aux dépens l'EUIPO et la société Objectif Pharma si cette dernière décidait d'intervenir dans la procédure.

Moyen invoqué

Violation de l'article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) n° 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil.

Recours introduit le 5 juillet 2018 — Hypo Vorarlberg Bank/CRU**(Affaire T-414/18)**

(2018/C 301/57)

*Langue de procédure: l'allemand***Parties***Partie requérante:* Hypo Vorarlberg Bank (Bregenz, Autriche) (représentant: G. Eisenberger, avocat)*Partie défenderesse:* Conseil de résolution unique (CRU)